

DEBAT ORAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERNAY

MARDI 10 AVRIL 2012 A 19 HEURES

Le Sénateur-Maire ouvre la séance et procède à la lecture des procurations :

Madame Rivière à Monsieur Quinton, Madame Turmel à Monsieur Bétourné, Madame Angot à Madame V. Libert, Madame Le Grand à Madame Barré, Monsieur Sandin à Monsieur Sourdon, Madame Le Gal à Monsieur Maurey, Madame Varangle à Monsieur Launay.

L'état de présence se résume ainsi : 21 présents, 7 procurations, 5 absents, en ce début de séance. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Monsieur le Sénateur-Maire informe que le débat de la séance sera enregistré, conformément au Règlement Intérieur, et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 20 février 2012.

Monsieur Launay propose que soit inscrit à l'ordre du jour, une motion, pour le personnel de Paris Normandie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Launay de lui faire passer cette motion afin de l'étudier à la fin de la séance.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Madame Barré pour la question n° 1.

DEMANDE D'AGREMENT « CENTRE SOCIAL » AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'EURE.

Depuis 2005, la ville de Bernay bénéficie d'un pré-agrément « Centre Social » attribué par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Ce pré-agrément a permis d'apporter un soutien financier pour les postes de secrétaire/accueil de la Maison des Associations/Centre Social et du chef de service Animation de la vie locale/Directeur du Centre Social. Une formation/action a été financée dans ce cadre pour initier une dynamique de travail collaboratif sur le territoire appelée Projet Social de Territoire (PST).

Le service ayant maintenant rempli les conditions nécessaires à l'obtention d'un agrément Centre Social pour la période 2012 à 2014, le dossier a été présenté à la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales le 26 mars dernier et a obtenu un avis favorable, sous réserve de délibération de demande d'agrément du Conseil Municipal.

Un Centre Social peut se définir comme un support d'animation globale contribuant au développement social du territoire. Il offre des services utiles à la population et favorise la participation des habitants à la vie locale.

Concrètement et grâce à cet agrément, la « Maison des Associations/Centre Social » se dotera d'un « Pôle Ressources Habitants » pour favoriser l'écoute, l'information et l'animation en faveur des familles. Les Bernayens bénéficieront de nouveaux projets socioculturels résultant de la mise en œuvre d'une coordination du Projet Social de Territoire, comme des permanences de travailleurs sociaux, des interventions d'information sur les droits et devoirs de tous, de sensibilisation aux risques de la vie quotidienne, des activités ludiques ou encore des temps de loisirs. Les habitants pourront aussi être accompagnés pour élaborer et mettre en œuvre des projets collectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande d'agrément « Centre Social » par la Ville auprès de la CAF de l'Eure.

Avis favorable des membres de la commission « Solidarités » en date du 28 mars 2012.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Wirton pour la question n° 2

TRAVAUX ECOLES MATERNELLES- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE.

Afin d'améliorer le confort des enfants, divers travaux sont envisagés dans les écoles primaires :

- **L'école maternelle du Bourg le Comte** : à la suite d'une fuite d'eau, les dalles de sol de la salle de restaurant se sont décollées. Il est proposé de remplacer ce revêtement pour un coût global de **3 200,40 € HT**.

- **L'école maternelle Jean Moulin** : les stores dans la salle de jeux de ce bâtiment édifié en 1981, sont usagés, et ne répondent plus aux normes actuelles. Il est proposé de les remplacer en totalité pour un coût global de **7 600 € HT**.

Ces travaux d'un montant cumulé de **10 800,40 € HT** peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Eure au titre des travaux sur les constructions scolaires du 1^{er} degré.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les opérations précédemment décrites et à autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter ces subventions auprès du Conseil Général de l'Eure.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

Madame Dionis demande si l'intitulé de la délibération portant sur les travaux du restaurant scolaire de l'école maternelle du Bourg Le Comte peut être modifié.

Après explication, le titre de cette délibération sera : « Restauration scolaire de l'école du Bourg Le Comte ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission permanente du Conseil Général s'est réunie récemment et que le montant de la subvention sera versé prochainement.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 3

MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Le rapporteur informe les membres de l'Assemblée, qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour la mise en place du périmètre de protection d'ouvrages de production d'eau potable, procédure entreprise au titre des articles L213-13 du code de l'environnement et L1321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obligatoire pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ou rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Comme suite à l'analyse des offres après mise en concurrence, il est proposé de confier au cabinet de géomètre expert AXIS CONSEIL, 12 rue Alexandre Avisse 45002 Orléans, l'établissement des dossiers réglementaires de DUP.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 18 420.00 € H.T, avec une participation prévisionnelle du Conseil Général à hauteur de 30 % et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 %.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter ces subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire redonne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 4

ELABORATION DU DOSSIER POUR L'ACTUALISATION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE.

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure de déclaration d'actualisation du périmètre d'épandage des boues au titre de l'article R211-25 à 47 du code de l'environnement et de l'arrêté du 8 janvier 1998.

Le plan d'épandage des boues de la station d'épuration a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 29 mars 2005 ; celui-ci venant à expiration le 31 décembre 2012. La superficie du plan d'épandage est de 540 hectares répartie sur 3 exploitations agricoles. En fonction des quantités de boues produites, on peut prévoir d'agrandir le périmètre d'épandage sur une hypothèse de 640 hectares.

Comme suite à l'analyse des offres après mise en concurrence, il est proposé de confier au bureau d'études SEDE ENVIRONNEMENT, 5 rue Frédéric de Georges 62003 ARRAS, l'établissement du dossier réglementaire de déclaration d'actualisation du périmètre d'épandage des boues.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 4 993.45 € H.T, avec une participation du Conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter ces subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

Monsieur Didtsch s'interroge sur la nature des boues étalées sur le terrain.

Monsieur Quinton lui répond que la qualité des boues est stable et que l'on ne constate pas d'évolution négative ni positive.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Madame Libert pour la question n° 5

PARTICIPATION DES COMMUNES VOISINES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE BERNAY - REVISION DES FORFAITS ANNUELS

Le rapporteur rappelle, qu'il est proposé de procéder à la révision des forfaits annuels réclamés aux communes voisines au titre de la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires publics élémentaires et maternels.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur les tarifs qui seraient applicables à compter de l'année scolaire 2012/2013 :

Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation :

- **467 €/an /élève/élémentaire** soit une augmentation de 3%

- **485 €/an /élève/maternelle** soit une augmentation de 5%

(pour mémoire, tarif 2011-2012, 454 €/an/élève en élémentaire et 462 €/an/élève en maternelle.)

Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation :

- **429 €/an /élève/élémentaire** soit une augmentation de 3%

- **446 €/an /élève/maternelle** soit une augmentation de 5 %

(pour mémoire, tarif 2011-2012, 417 €/an/élève en élémentaire et 425 €/an/élève en maternelle.)

Avis favorable des membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

Monsieur Launay fait remarquer que le taux de participation aux frais de fonctionnement demandé aux communes ne couvre pas le coût réel d'un enfant scolarisé, la différence restant à la charge des contribuables bernayens.

Monsieur le Maire précise que le taux de participation doit être réévalué de manière modérée et le montant ne doit pas être supérieur à la participation demandée par les autres communes environnantes.

Monsieur Launay précise que dans une commune proche de Bernay, les tarifs sont 30 % plus élevés en élémentaire et 50 % plus élevés en maternelle par rapport à Bernay.

Monsieur le Maire estime qu'au moment où se développe l'intercommunalité, une certaine solidarité envers les communes du territoire est nécessaire. Il souligne par ailleurs que les tarifs sont très disparates dans le département. Il précise enfin que l'écart tend à se réduire entre le prix des enfants scolarisés en maternelle et celui des enfants scolarisés en primaire puisque l'augmentation est plus forte pour la maternelle que le primaire.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'issue du vote suivant :

23 favorables

07 Abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch).

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Madame Delanys pour la question n° 6

**CONCOURS DE PEINTURE POUR L'EXPOSITION ARTS AU PAYS D'OUCHE – ANNEE 2012 -
FIXATION DU PRIX DE LA VILLE DE BERNAY 1^{ER} PRIX DU JURY**

A l'occasion du concours de peinture pour l'exposition Arts au Pays d'Ouche, organisé par l'Association Arts au Pays d'Ouche, qui se déroulera à l'Abbatiale du 20 avril au 6 mai 2012, le 1^{er} prix intitulé : « **Prix de la Ville de Bernay** » sera décerné au lauréat retenu par les membres du jury.

Il vous est proposé de fixer le montant de ce prix attribué par la ville à 150 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Les membres de la commission « Finances et Développement Economique » réunis le 28 mars 2012, ont émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la question n° 7

**MARCHES HEBDOMADAIRE D'APPROVISIONNEMENT – RECONDUCTION DE LA REDEVANCE
D'ANIMATION DES SEANCES DE MARCHES.**

Par délibération du 7 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé d'instituer à titre expérimental pour une année, une redevance destinée à financer l'animation des séances de marchés, après que les membres de la commission consultative des marchés d'approvisionnement en ont approuvé le principe, au cours de leur séance du 15 février 2011.

Cette commission s'est réunie à nouveau le 6 février 2012 et après avoir dressé le bilan des animations réalisées pendant la belle saison (printemps-été 2011), a donné un avis favorable à la reconduction et à la pérennisation de cette redevance.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur son maintien à titre définitif au même tarif de 1,50 € par étal et par séance.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

Monsieur Launay n'est pas favorable à cette surtaxe, et souhaite savoir si la redevance d'1,50 € est à payer à chaque marché ou seulement en cas d'animations.

Monsieur Bonamy affirme qu'il s'agit d'une redevance qui est due tous les samedis pour tous les camelots présents (abonnés ou non abonnés), en précisant que durant la pleine saison, il y a environ 130 camelots et en période creuse 60 à 70 camelots.

Monsieur Launay affirme que dans le premier contrat de la société Géraud, il y avait une obligation d'animer et que lors du renouvellement, la ville a sorti du contrat cette obligation d'animation en imposant une redevance supplémentaire aux camelots.

Monsieur le Maire précise que le tarif pratiqué à Bernay est dans la fourchette basse, et que la société Géraud reverse une somme forfaitaire à la Ville. Pour information, cette somme était de 15 000 € en 2005 et de 25 000 € en 2011, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur Bonamy conclut en affirmant que cette redevance pour animation est la plus faible du département, et que ce prix forfaitaire a été accepté par les camelots eux-mêmes lors des réunions de concertation.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'issue du vote suivant :

23 favorables

07 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch).

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Madame David pour la question n° 8

**MESURES SOCIALES EN FAVEUR DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE – RECONDUCTION
AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire les aides précédemment accordées à chaque enfant de familles de condition modeste, domiciliées dans la commune, sous réserve que leur quotient familial journalier soit inférieur ou égal à **12,90€/jour** (rappel année 2011 : 12,85€/jour).

Pour mémoire, rappel des avantages accordés pour les mois de juillet et août :

Jusqu'à l'âge de 16 ans :

Prise en charge dans la limite de 30 jours sur les mois de juillet et août des frais de séjour au Centre de Loisirs (avec un coût restant à la charge de la famille de 0,50€/jour/enfant).

Pour bénéficier de ces aides, les familles devront s'inscrire à l'occasion des journées « guichet unique » mises en place à leur intention avec les services du Conseil Général, le CCAS et le Centre de Loisirs. Ces services seront présents pour l'instruction des demandes d'aides.

- ◆ Séjours de 21 jours consécutifs au moins : **72,71 €**
- ◆ Séjours de 4 à 20 jours : **3,45 €/jour**

- ◆ **Séjours linguistiques** de 21 jours maximum par an :
- ◆ Enfants de moins de 13 ans : **7,01 €/jour**
- ◆ Enfants de 13 à 18 ans : **10,63 €/jour**

Date d'effet : 1^{er} janvier 2012

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Les membres de la commission « Finances et Développement Economique » réunis le 28 mars 2012, ont émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour les questions n° 10,11,12,13

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT »

Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser) :

I - Service des Eaux

- Section d'investissement = *Excédent* : 247 663,57 €
- Section d'exploitation = *Excédent* : 839 840,11 €

II - Service de l'Assainissement

- Section d'investissement = *Excédent* : 44 735,87 €
- Section d'exploitation = *Excédent* : 539 567,06 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Ce compte administratif a été validé par les membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2011 « BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT »

Proposition d'affectation définitive de ces résultats

I - Service de l'eau

- Au crédit du compte R 002 839 191,91 €
- Au crédit du compte R 001 247 663,57€

II - Service de l'Assainissement

- Au crédit du compte R 002 539 567,06 €
- Au débit du compte D 001 300 528,21 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Avis favorable des membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

BUDGET PRIMITIF 2012 « EAU/ASSAINISSEMENT »

I- Service de l'Eau

- 669 332 € section d'investissement (dépenses/recettes)
- 2 071 351 € section d'exploitation (dépenses/recettes)

II- Service de l'Assainissement

- 686 914 € section d'investissement (dépenses/recettes)
- 1 406 090 € section d'exploitation (dépenses/recettes)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Avis favorable des membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, DE LA REDEVANCE POUR LE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGES – ANNEE 2012

Date d'effet : 1^{er} avril 2012

- Prix de vente de l'eau (HT) (*pas d'augmentation*)
le m³ = 1.28 €
- Redevance d'assainissement (HT) (*pas d'augmentation*)
le m³ = 0.90 €
- Prix de la location des compteurs (HT) (*pas d'augmentation*)
12 mm = 13.08 €
15 mm = 17.52 €

20 mm	= 18.60 €
25 mm	= 24.00 €
30 mm	= 28.44 €
40 mm	= 37.32 €
60 mm	= 76.44 €
80 mm	=115.92 €
100 mm	=239.28 €

- Redevance pour défaut de branchement (HT) (*pas d'augmentation*)
le m3 = 1.80 €

Date d'effet : 1^{er} janvier 2012

- Redevance pour le dépotage des matières de vidanges (HT) (*pas d'augmentation*)
le m3 = 7.32 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Avis favorable des membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

Monsieur Quinton fait une analyse synthétique du Compte Administratif et des budgets du service de l'eau et de l'assainissement.

Il poursuit avec le budget de ces deux services, en commentant le document joint.

Monsieur Launay souhaite savoir si la somme de 150 000 € correspondant à l'impayé laissé par l'entreprise BRP, sera répercutée sur le prix de l'eau et donc sur tous les Bernayens.

Monsieur Quinton répond que la couverture de cette dépense est réalisée sans augmentation du prix de l'eau. Il ajoute également qu'il était difficilement envisageable pendant la période en question de priver l'entreprise de l'accès à l'eau.

Monsieur Launay souligne qu'en 2011, des prévisions de dépenses importantes d'investissement avait été faites, ce qui n'est pas le cas cette année et demande des explications.

Monsieur Quinton répond en précisant que l'an passé, un très gros programme d'assainissement sur le Haut Bouffey a été réalisé et que l'année 2012 permettra de terminer tous les programmes en cours.

Monsieur Launay souhaite connaître la longueur de canalisations à Bernay.

Monsieur Quinton précise que l'on compte 61 kms de canalisation pour l'eau et 48 kms pour l'assainissement.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Compte Administratif Service des Eaux :

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 24 favorables
- 7 Abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

Compte Administratif Service de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 24 favorables
- 7 Abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

Budgets annexes « eau- assainissement » - Affectation définitive des résultats de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

Unanimité.

Budgets primitif 2012 « eau ».

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

24 favorables
7 abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

Budgets primitif 2012 « assainissement ».

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

24 favorables
7 abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

Fixation du prix de vente de l'eau, de la redevance d'assainissement et de la redevance pour le dépotage des matières de vidanges – année 2012.

Le Conseil Municipal à l'issue du vote suivant :

- 1 contre (Mr Didsch)
- 30 favorables

Monsieur Didtsch souhaite expliquer son vote : considérant que la municipalité n'augmente pas le prix de l'eau malgré la facture laissée par BRP, il aurait été possible de baisser le prix de l'eau sans cet impayé de 150 000 €.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Bétourné pour la question n° 14

RAPPORT ANNUEL SUR LES MUTATIONS DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2011 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2011)

La loi fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants d'annexer à leur compte administratif l'état des mutations immobilières du patrimoine communal décidées sur l'exercice examiné.

Sont ainsi pris en compte les acquisitions, les cessions et les échanges d'immeubles.

Les membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012 ont pris acte de ce document.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2011, sans formuler d'observation particulière.

Monsieur le Sénateur-Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour les questions n° 15,16,17,18.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « BUDGET PRINCIPAL » - BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »

BUDGET PRINCIPAL

• **Résultats définitifs de clôture** (*intégrant les restes à réaliser*) :

<u>Section d'investissement</u>	=	<i>Excédent</i>	251 427,47 €
<u>Section de fonctionnement</u>	=	<i>Excédent</i>	1 997 324,55 €
Excédent global de clôture	=		----- 2 248 752,02€
<i>Intégralement repris dans le Budget Primitif 2012 conformément aux dispositions de l'Instruction M14</i>			

Après avoir précisé que ce document comptable est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX »

Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser)

- Section d'exploitation	=	<i>Excédent</i>	85 794,93 €
- Section d'investissement	=	<i>Excédent</i>	33 460,85 €

BUDGET SERVICE EDUCATION JEUNESSE

Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser)

- Section de fonctionnement	=	<i>Déficit</i>	5 211,13 €
- Section d'investissement	=	<i>Excédent</i>	17 122,13 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ces comptes administratifs ont été validés par les membres de la Commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU TRESORIER DE BERNAY

Le Trésorier municipal ayant produit son compte de gestion au titre de l'exercice 2011, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce document comptable qui est en parfaite concordance avec le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 mars 2012.

AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2011

A - « BUDGET PRINCIPAL »

B - BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »

A - « BUDGET PRINCIPAL »

Proposition d'affectation définitive de ces résultats

Au crédit du compte R 002 1 997 324,55 €

Au débit du compte D 001 1 809 859,53 €

B - « BUDGETS ANNEXES – LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – SERVICE EDUCATION JEUNESSE »

LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

• Au crédit du compte R 002	=	85 794,93 €
• Au crédit du compte R 001	=	33 460,85 €

SERVICE EDUCATION JEUNESSE

- **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

• Au débit du compte D 002	=	5 211,13 €
• Au crédit du compte R 001	=	17 122,13 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 Mars 2012.

BUDGETS PRIMITIFS 2012

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX », « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »

BUDGET PRINCIPAL

Balance générale : 25 371 515 € se décomposant comme suit :

Section d'investissement	=	9 428 715 €
Section de fonctionnement	=	15 942 800 €
Produit fiscal attendu pour équilibre du budget=		6 855 058 €

BUDGET AMENAGEMENT DES LOCAUX INDUSTRIELS

Section d'investissement	=	103 115 €
Section de fonctionnement	=	123 094 €

BUDGET SERVICE EDUCATION JEUNESSE

Section d'investissement	=	20 941 €
Section de fonctionnement	=	542 371€

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 Mars 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Bonamy présente le compte administratif et le budget primitif du budget annexe « locaux industriels et commerciaux » suivant la note de synthèse, puis Monsieur le Maire procède aux votes de ces deux budgets annexes :

En l'absence de remarque, ces sujets sont mis au vote :

Adoptés à l'unanimité.

Monsieur Bonamy procède à la présentation du Compte Administratif 2011 de la ville. Il s'attache ensuite à la présenter le Budget Primitif 2012 qui se résume de la façon suivante : le budget global de la Ville de Bernay s'élève pour 2012 à **25,4 millions d'€** contre 24,1 millions d'€ en 2011 avec une section de fonctionnement de **16 millions d'€** et une section d'investissement de **9,4 millions d'€**.

Il rappelle que dans le contexte national et européen difficile marqué par une crise sévère du marché bancaire, le budget 2012 de la Ville est caractérisé par une forte augmentation de l'épargne et un encours de dette stable.

Pour lui, en dépit des discours de morosité entendus ici ou là, la ville prépare son avenir en restaurant les marges de manœuvres indispensables au financement de ses investissements.

2012, deux leviers seront activés:

- celui de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- celui de la recherche constante d'optimisation des recettes, sans augmentation des taux d'imposition des Bernayens pour la 9^{ème} année consécutive.

Monsieur Bonamy poursuit en indiquant que tout en apportant un service public de qualité et en améliorant le niveau d'équipement de la ville, la Municipalité mène une gestion prudente et efficace des deniers publics.

Enfin, il tient à remercier Jean-Baptiste Leclerc, Directeur Général des Services et Christophe Veillepeau, responsable du service financier, pour leur travail de préparation du budget et sur l'exécution tout au long de l'année.

Il procède ensuite à la présentation détaillée section par section du budget primitif 2012, à l'aide d'un diaporama projeté à l'assemblée.

Monsieur le Maire prend la parole et revient sur le Compte Administratif 2011 qui laisse apparaître une évolution favorable des comptes de la ville. Il tient à ce propos à remercier les élus et l'ensemble des services de la ville.

Il rappelle que si l'on considère les choses à « budget constant », (c'est-à-dire en ne prenant pas en compte des évolutions de périmètres intervenues), les dépenses de la ville ont diminué de 2,34 %, ce qui traduit un contrôle accru des dépenses, et les recettes ont elles augmenté de 2,29 %, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 1 997 000 € en 2011. Cet excédent était de 1 000 000€ en 2010 et de 500 000€ en 2009. Il tient également à préciser qu'en 2003, l'excédent était de 1 200 000 €.

Cette dynamique positive permet de stabiliser le niveau de la dette et même une diminution,(- 0,70 % entre 2010 et 2011). Sur la période 2003-2011, l'augmentation est de 1%. Ceci est selon lui à mettre en rapport avec les 25 000 000 € qui ont été consacrés aux investissements et aux travaux sur la ville de Bernay sur la même période.

L'épargne brute se situe quant à elle à 1 600 000 €. La capacité de désendettement s'est améliorée puisque le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette est de 11. Ce ratio était de 15,8 années et non à 6 comme l'opposition l'affirmait dans le débat d'orientations budgétaires. Il revient également sur le fait que d'après l'opposition, les services ne pouvaient plus

effectuer des travaux sur les bâtiments municipaux, faute de budget qui aurait diminué. Monsieur le Maire rétablit la vérité et note que ce budget a augmenté de 33 000€ pour cette année.

Le Budget Primitif 2012 traduit la bonne gestion des comptes de la ville, facilitée par le transfert des compétences Piscine et Office de Tourisme, qui permet d'améliorer les marges de manœuvre financières, et in fine de ne pas augmenter les impôts des Bernayens pour la 9^{ème} année consécutive.

Monsieur le Maire indique qu'il ne connaît pas de collectivité de la même strate qui puisse afficher une telle performance, en citant a contrario la ville des Andelys qui augmente ses impôts cette année, la ville de Vernon qui les a augmentés en 2011 de 15 % et la ville de Louviers qui deux années de suite, a vu ses impôts augmenter, villes gérées par des municipalités socialistes.

Pour autant, le produit des impôts augmente grâce à la progression des bases fiscales, ce qui témoigne du dynamisme de la construction sur la ville. Enfin, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 2 384 000€, montant jamais atteint dans l'histoire budgétaire récente de la ville.

La ville améliore son autofinancement, sans recours à l'emprunt en 2012 et finance majoritairement ses investissements grâce à un bon niveau de subventions des partenaires institutionnels et à l'épargne qui s'est nettement améliorée, grâce au volontarisme de la municipalité.

Monsieur Launay prend la parole afin de commenter au nom de la liste « Agir pour Bernay » le Budget Primitif 2012 :

Il donne acte d'abord de la possibilité nouvelle d'examiner le Compte Administratif et le Budget primitif lors de la même séance, estimant qu'il s'agit d'un exercice intéressant permettant de constater la gestion de l'année passée puis d'étudier la proposition budgétaire de l'année à venir.

Sur le Compte Administratif 2011 : il rappelle ensuite que depuis deux à trois ans, l'opposition n'a eu de cesse d'alerter le Conseil Municipal sur la détérioration importante des comptes de la ville de Bernay. Il précise néanmoins qu'il est toujours délicat de gérer et d'appliquer des décisions prises par le gouvernement qui, compte tenu de l'organisation administrative de la France, retombent toujours sur le dernier maillon de la chaîne, en l'occurrence les communes et donc la ville de Bernay.

Ainsi, lors de la discussion budgétaire de 2009, après avoir souligné la dégradation des comptes, l'opposition avait indiqué la nécessité de conduire une politique de réduction des dépenses sans porter atteinte aux services publics ou aux services à la personne.

Il observe que les mesures qu'il avait préconisées ont été suivies avec le transfert de compétences communales vers la communauté de communes, la gestion

drastique du fonctionnement de la ville, la suppression de la patinoire en fin d'année. L'opposition a donc joué selon lui, son rôle d'aiguillon de la majorité.

Il poursuit en affirmant que les comptes 2011 ont pris « le chemin de la sagesse financière » avec un fonctionnement allégé. Il reconnaît aussi que les recettes fiscales ont été améliorées grâce à la réforme fiscale et l'instauration d'une taxe nouvelle, la TLPE.

Il évoque néanmoins le ralentissement sévère des investissements de la ville, et pointe l'encours de la dette/bernayen d'environ 1 600 € quand la moyenne des villes de la taille de Bernay n'est que de 924 €, ratio traduisant le niveau préoccupant de la dette à Bernay.

Il précise ainsi qu'un 2011, à peine plus de 25% de la prévision budgétaire a été réalisée (5 900 000 € d'inscrits, 1 660 000 € de payés en 2011 et 2 100 000 € de crédits annulés).

Il recense les opérations lancées comme la reconstruction de l'école Jean Moulin, la rénovation du centre ville dans le cadre de « Cœur de Pays ».

Pour Monsieur Launay, il apparaît clairement, aujourd'hui, que la compression des dépenses de fonctionnement conjuguée à un net ralentissement des investissements avec l'abandon ou la décision de différer plusieurs grands projets, sont devenus les caractéristiques du virage nouveau pris par la municipalité.

En conclusion, l'opposition prend acte de ce changement de stratégie qui se rapproche de ses propres préconisations en précisant néanmoins que le pouvoir d'achat des familles et usagers, via les tarifs des services municipaux, ne doit pas être la variable d'ajustement des désengagements de l'Etat et d'une politique locale financée à crédit.

Sur le Budget primitif 2012 : au chapitre des investissements, il note qu'il s'agit principalement d'achever ce qui est en cours (Ecole Jean Moulin et Aménagements du centre ville) en ajoutant une première tranche de travaux à la crèche qui devenaient en effet très urgents, et la première partie de la participation financière de la ville à la rénovation des Lilas et des Iris pour lesquels il a fallu conjuguer les efforts de tous pour arriver à ce que les travaux soient enfin engagés.

La décision nouvelle à Bernay, de ne pas recourir à un emprunt nouveau est le résultat du ralentissement très net des investissements et d'une reconstitution des marges due aux transferts de charges importants vers la communauté de communes, à la poursuite de la vente du patrimoine et aux économies liées à la fermeture de l'école Jules Ferry.

Il fait part, du choix qui aurait été le sein de différer l'aménagement du centre ville pour privilégier l'aménagement du boulevard Dubus.

Il souligne que le choix de la ville de repousser les travaux du boulevard autour de la gare a eu pour conséquence selon lui de repousser aussi la rénovation de la gare malgré une fréquentation annuelle de 500 à 600 000 voyageurs dont un nombre important de travailleurs.

Concernant la fiscalité et la stabilité des taux locaux, il affirme que les charges liées au transfert de compétences représentant 500 000 €, il aurait été juste de baisser les impôts des bernayens dans les mêmes proportions, ce qui se pratique selon lui, dans tous les territoires où de tels transferts ont eu lieu.

Il conclut en précisant que la liste « agir pour Bernay » ne votera pas ce budget primitif 2012.

Monsieur le Maire commente les développements de Monsieur Launay et souligne que pour la première fois, il a décerné des « satisfecit » sur la gestion financière de la ville.

Il rappelle les prévisions « cataclysmiques » et les craintes de Monsieur Launay de voir la ville « mise sous tutelle », ou même placée en situation de « faillite virtuelle », termes alors employés par l'opposition.

Pour Monsieur le Maire, la réalité a démenti ces propos et la Chambre Régionale des Comptes qui est venue constater les suites données au précédent contrôle soulignera dans son rapport à venir, l'évolution positive des comptes municipaux.

S'agissant de la question de la dette, Monsieur le Maire rappelle qu'à Bernay, le niveau de dette a toujours été structurellement élevé, du fait de deux éléments majeurs : d'une part, un niveau de rentrées fiscales inférieur aux villes de la même strate et d'autre part, un niveau d'intégration intercommunale faible et en conséquence, l'obligation pour la ville-centre qu'est Bernay de financer des équipements structurants tels que la Médiathèque ou la Maison des Associations par exemple.

Il convient selon Monsieur le Maire d'avoir une vision dynamique de la dette et de la comparer aux recettes et à l'épargne de la collectivité (1 600 000 €). Ces deux ratios s'améliorent sensiblement cette année.

Sur les investissements, Monsieur le Maire admet bien volontiers que certains gros investissements ont glissé d'une année sur l'autre, notamment le chantier de la reconstruction de l'école Jean Moulin, du fait de la nécessité d'attendre les engagements définitifs en termes de subventions des partenaires.

Pour 2012, près de 4 millions d'€ ont été inscrits avec un certain nombre de nouveaux projets comme l'étude et le concours de maîtrise d'œuvre du théâtre Edith Piaf et un très gros programme de voirie (1 million d'€) avec la réfection de grands parkings en particulier.

Enfin, Monsieur le Maire observe avec un certain amusement que après avoir préconisé la hausse des impôts, l'opposition prône désormais la baisse de ces derniers, du fait des transferts de compétences opérés.

Monsieur le Maire rappelle que la CCBE n'augmentera pas ses impôts en dépit de cette prise de compétences nouvelles, car elle a la capacité financière de les assumer. Il y a donc simplement un réajustement de compétences entre les deux collectivités sans conséquence fiscale pour le contribuable.

Monsieur le Maire quitte momentanément la salle du Conseil Municipal pour que l'Assemblée procède au vote du Compte Administratif 2011 de la ville.

Ces sujets sont donc mis au vote :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « BUDGET PRINCIPAL »

23 favorables

7 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE»

- Unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 « LOCAUX INDUSTRIELS

- Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU TRESORIER DE BERNAY

- Unanimité.

AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2011

A - « BUDGET PRINCIPAL »

-Unanimité

B - BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE»

- Unanimité

BUDGETS PRIMITIFS 2012

- 24 favorables

- 7 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didsch)

BUDGET « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX »

- Unanimité

BUDGET « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »

- Unanimité

Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 19

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Taux d'imposition proposés pour 2012

		Pour mémoire Rappel des taux 2011
• Taxe d'habitation	= 16,32 %	16,32 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	= 22,08 %	22,08 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	= 31,39 %	31,39 %
• Cotisation Foncière des Entreprises	= 19,00 %	19,00 %

Pour la 9^{ème} année consécutive, la municipalité a souhaité maintenir au même niveau la pression fiscale sur les ménages et les entreprises.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et Développement Economique » en date du 28 Mars 2012.

Le Conseil Municipal, à l'issue du vote suivant :

- 24 favorables

- 7 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)

DELEGATION DONNEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T).

Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire.

En vertu des dispositions de l'article L.2122-22 3^oalinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, aux fins de prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, mentionnées au III de l'article L.1618-2 du même code.

Cette dérogation s'applique pour les fonds provenant :

1^o/ de libéralités ;

2^o/ de l'aliénation d'un élément du patrimoine communal ;

3^o/ d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité ;

4^o/ des recettes exceptionnelles énumérées à l'article R1618-1 du C.G.C.T., à savoir :

a) les indemnités d'assurance ;

b) les sommes perçues à l'occasion d'un litige ;

c) les recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques ;

d) les dédits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Launay réclame le compte rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 en soulignant que l'absence de lecture de ces décisions lors des conseils municipaux. De ce fait, l'opposition ne vote pas cette délégation supplémentaire.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

- 24 favorables

- 7 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle par procuration, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey, Didtsch)

EFFECTIF THEORIQUE DU PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION

Le Sénateur Maire informe les membres de l'Assemblée que, suite à un mouvement de personnel et afin de permettre un recrutement à compter du 1^{er} juillet 2012 d'un agent ayant sollicité sa mutation au profit de la ville de Bernay, il est indispensable de modifier et compléter l'effectif théorique du personnel municipal.

Avec effet au 1^{er} juillet 2012 :

NATURE DE L'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	CREES	A CREER	POURVUS	A POURVOIR
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation du patrimoine	TC	3	1	3	1

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien pour le quotidien, « Paris-Normandie » déposée par les membres de l'opposition.

Notre quotidien régional, « Paris Normandie » est en danger. Abandonnée et exclue des nouvelles stratégies d'entreprise, la presse quotidienne de Haute-Normandie risque une mise en faillite de ses titres avec un vaste plan de restructuration destructeur d'emplois.

Considérant le risque réel de voir disparaître le quotidien « Paris Normandie »,

Considérant la nécessité de disposer d'un quotidien d'informations locales, généraliste et politique,

Considérant que la presse est un bien collectif et le pluralisme de la communication un objectif de valeur constitutionnelle,

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal

APPORTE son soutien total aux personnels du quotidien « Paris Normandie » engagés dans la bataille pour l'emploi et pour le droit à une information locale,

S'OPPOSE à la disparition de ce titre d'informations et **DEMANDE** à ce que toutes les solutions puissent être recherchées pour maintenir la pluralisme de la presse écrite.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance 21 heures